

Loi n° 2018-30
portant approbation du Programme
Triennal d'investissements publics
2019-2021

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du samedi 08 décembre 2018,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. - Il est approuvé le Programme Triennal d'Investissements publics 2019-2021.

Article 2.- Les orientations générales, les axes stratégiques et les politiques sectorielles ainsi que les objectifs définis dans le Plan Sénégal Emergent déterminent les projets du Programme Triennal d'Investissements publics 2019-2021.

Article 3.- La première année du Programme Triennal d'Investissements publics 2019-2021 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et se termine le 31 décembre 2019.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

19 décembre 2018

Fait à Dakar, le

Par le Président de la République
Le Premier Ministre



Mahammed Boun Abdallah DIONNE



Macky SALL